



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2024

Nombre de membres	
En exercice	15
Présents	9
Votants	11

L'an deux mil vingt-quatre, le 6 mai à 19h, le Conseil Municipal de la Commune de Villaines-les-Rochers s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Annette BERGEOT, Maire en exercice, en session ordinaire.

Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 30 avril 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 30 avril 2024.

Présents : Mesdames Marie-Annette BERGEOT, Caroline GUITTON, Sylvette PERDAEMS, Marie-Claude DECHARTE, Sophie COUTURIER, Colette HUAULT, Messieurs Florent PASQUIER, Yoann SEVESTRE, Joël ROUILLE,

Absents excusés : Messieurs Jean-Pierre HOUBRON, Christophe MALINGE, Baptiste LEPSCH,

Absent(e), a donné pouvoir : Monsieur Christophe LENNON à Monsieur Yoann SEVESTRE, Madame Lauriane TIMBERT à Madame le Maire.

Le quorum étant atteint,

A été élu secrétaire de séance : Monsieur Yoann SEVESTRE

Le procès-verbal de la séance du 23 février 2024 est approuvé à l'unanimité ; Madame le Maire précisant que le procès-verbal du 11 avril étant en cours de finalisation.

DEL 2024_020 Fixation des tarifs - produits de la boutique de l'espace culturel osier vannerie

Monsieur Yoann SEVESTRE prend la parole pour expliquer que la boutique s'étoffe d'année en année. S'il y avait au départ seulement des livres ou des magazines ou de tutoriels, les visiteurs peuvent maintenant découvrir un large choix de marchandises locales et/ou artisanales (poires tapées, produits de 03 Agri, tisanes d'Ar'tisane, ..) . Il présente toutes les catégories en précisant que d'autres artisans vont à l'avenir proposer d'autres articles. Il y a deux natures de vente : des produits achetés et revendus (dont certains avec des prix imposés comme les livres) et d'autres en dépôt-vente sur lesquels un pourcentage est prix par l'Espace Culturel. Suivant les produits, un pourcentage de bénéfice est donc appliqué.

Une affiche et des cartes postales sur Villaines-les-Rochers ont été créées dans le cadre d'un partenariat.

La boutique est une source d'entrées financières, faible par rapport au nombre d'entrées, mais elle répond à une demande des visiteurs. La vente est en augmentation régulière depuis la mise en place de la boutique. Les aménagements de l'Espace culturel ont été adaptés afin de placer la boutique au niveau de l'accueil.

Monsieur Joël ROUILLE demande s'il y a vente de produits de vannerie, et explique que le souhait de cet espace était au début de ne pas faire concurrence aux vanniers et à la coopérative. Il prend l'exemple des tacots, que l'on peut trouver chez les artisans. Il alerte également sur les dates de péremption des denrées alimentaires.

Madame le Maire et Monsieur Yoann SEVESTRE répondent qu'il s'agit d'un dépôt vente, les produits ne risquent donc pas d'être périmés et qu'il y a bien la volonté de ne pas faire concurrence aux vanniers. L'Espace Culturel poursuit toujours l'information des visiteurs sur les artisans qui sont présents sur le village. Le sujet de la vente d'objet de vannerie a déjà été abordée en Comité de

Pilotage Osier Vannerie et elle le sera à nouveau, lors du prochain comité de pilotage, afin que la question de la vente des tacots soit abordée.

Pour terminer, Monsieur Yoann SEVESTRE ajoute que d'autres actions sont en cours, notamment la mise en place d'un pass avec d'autres sites à visiter, pass avec le Château de l'Islette et le Musée Maurice Dufresne, par exemple.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve la mise en place des tarifs des produits ci-après désignés :

Entreprise	Produit	Prix
DG Diffusion	[Livre] Vannerie Maison	28 €
	[Livre] La vannerie : un jeu d'enfant	30 €
ULMER	[Livre] La vannerie avec les plantes	24,90 €
Auto-édition	[Livre] Mon parcours de vannier	30 €
Terran Magazines	[Magazine] Lien Créatif n°3, 17, 20, 31, 38 et 45	9,50 €
	[Magazine] Hors-Série Mangeoires	14,50 €
	[Magazine] Hors-Série Nichoirs	15,50 €
ArTisane	[Produits locaux] Infusions	8 €
	[Produits locaux] Infusions	7 €
O3 Agri	[Produits locaux] Huile de noix	6 €
	[Produits locaux] Beurre de noix	
	[Produits locaux] Confitures	
	[Produits locaux] Miels	
	[Produits locaux] Caramel à tartiner	
	[Produits locaux] Caramels tendres	7,50 €
Poires tapées	[Produits locaux] Poires tapées au Gamay	11 €
	[Produits locaux] Poires tapées au Vouvray	11,80 €
	[Produits locaux] Poires tapées au thé miel	8,80 €
	[Produits locaux] Sachet de poires tapées	11 €
	[Produits locaux] Terrine à la poire tapée	5,30 €
	[Produits locaux] Marmelade	5,40 €
	[Produits locaux] Boisson au miel	11,80 €
Rémi Desbourdes	[Produits locaux] Vin rouge	7 €
	[Produits locaux] Vin blanc	8 €
	[Produits locaux] Vin rosé	7 €

Badiller	[Produits locaux] Jus de pommes	6,50 €
	[Produits locaux] Jus de pommes pétillant	7,50 €
Ferme des Morinières	[Produits locaux] Rillettes canard	8 €
	[Produits locaux] Rillettes canard/foie gras	9,80 €
	[Produits locaux] Rillettes canard/Ste Maure	9,50 €
	[Produits locaux] Rillettes agneau	5,50 €
	[Produits locaux] Rillettes porc	4,50 €
	[Produits locaux] Rillettes poulet	6,10 €
	[Produits locaux] Terrine canard/foie gras	9,80 €
Les souris sont au lit	[Produits artisanaux] Lacets	10 €
	[Produits artisanaux] Pochette	26 €
	[Produits artisanaux] Porte-monnaie	15 €
	[Produits artisanaux] Lot de 3 barrettes	9 €
	[Produits artisanaux] Barrette/Broche simili cuir	5,50 €
Anne François	[Produits artisanaux] Bols céramique	32 €
	[Produits artisanaux] Bols céramique	24 €
	[Produits artisanaux] Tasses céramiques	22 €
	[Produits artisanaux] Photophore	32 €
Antirouille	[Papeterie] Affiches	19 €
	[Papeterie] Cartes postales	2 €
	[Produits locaux] Tacot - racine nue -	3€
	Tacot - en pot -	8€

DEL 2024_021 Remboursement de frais avancés par un élu municipal

Monsieur Yoann SEVESTRE explique que les 2 artistes en résidence sont venues en avril, pour découvrir le village et les artisans. Ils reviendront d'ailleurs pour la fête de la Pèlerie.

Madame le Maire précise que leurs frais (repas d'accueil et nuitées) ont été pris en charge par l'écu, le règlement ne pouvant se faire que par carte bancaire. Il convient donc de rembourser Monsieur Yoann SEVESTRE pour les frais engagés.

Monsieur Yoann SEVESTRE ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de rembourser à Monsieur Yoann SEVESTRE les factures suivantes :

- Repas au restaurant « les Princes » - 37190 AZAY-LE-RIDEAU, d'un montant de 50€
- 3 nuitées en Airbnb à VILLAINES-LES-ROCHERS du 14 au 17 avril 2024 pour un montant de 163.81€
- 3 nuitées en Airbnb à VILLAINES-LES-ROCHERS du 21 au 24 avril 2024 pour un montant de 207.49€

Monsieur Joël ROUILLE propose qu'un panneau pourrait être apposé à côté de l'ombrière mentionnant le nom de l'artiste qui l'a réalisée l'an passé. En effet, cette création est exposée sous le préau, et il serait

intéressant pour les promeneurs de savoir ce dont il s'agit. Monsieur Yoann SEVESTRE précise que l'information existe à l'ECOV et l'ombrière vient d'y être remplacée pour rester à l'abri. Madame le Maire indique que l'œuvre devrait partir fin mai à Paris pour être présentée au concours BETTENCOURT.

DEL 2024_022 - Demande d'adhésion de la commune de la Tour-Saint-Gélin au syndicat intercommunal Cavités 37

Madame le Maire signale que la commune de la TOUR-SAINT-GELIN a souhaité intégrer le Syndicat Intercommunal Cavités 37 ; ce qui portera à 111 le nombre de communes faisant partie de cette structure.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve l'adhésion de la commune de la TOUR-SAINT-GELIN au Syndicat Intercommunal Cavités 37.

DEL 2024_023 - Demande de subvention de l'association Le Réveil de Sacheville

Madame le Maire explique que l'association a demandé qu'un rattrapage soit fait au titre de l'année 2023, et qu'elle a déposé également un dossier pour 2024.

A Monsieur Yoann SEVESTRE qui demande l'origine du nom de cette association de pêche, Madame Colette HUAULT lui répond qu'il s'agit de la fusion de 2 associations : la Brême de Sacheville et le Réveil du Pêcheur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide d'accorder à l'association le Réveil de Sacheville une subvention pour l'année 2023 d'un montant de 200€,
Autorise Madame le Maire à signer les documents correspondants.

INFORMATIONS

- Désignation de représentants au sein des commissions de la Communauté de Communes Val de l'Indre

Madame le Maire explique que le conseil communautaire s'est prononcé en faveur d'une modification de l'organisation des commissions en établissant une commission thématique par Président.

Le nombre de commissions passe donc de 8 à 12.

Chaque commune peut proposer 2 représentants maximum. Les conseillers vont recevoir la liste, qui doit être remise pour le 3 juin à la communauté de communes.

• Actions sociales - Enfance jeunesse
• Moyens généraux
• GEMA-PI - Déchets
• Développement économique - hydrogène
• Tourisme
• Transition écologique - Economie circulaire - Agriculture
• Aménagement - Urbanisme - Habitat
• Bâtiments et Infrastructures
• Eau et Assainissement
• Transport - Mobilités
• Culture
• Sport

- Organisation des bureaux de vote

Le tableau suivant est proposé pour inscriptions des conseillers.

ELECTIONS EUROPEENNES - SCRUTIN DU 9 JUIN 2024	
Présidence	
Secrétaire	
8h - 11h	
11h - 13h30	
13h30 - 16h	
15h - 18h	

Monsieur Joël ROUILLE s'interroge sur la tenue prochaine d'une réunion de la commission de contrôle. Madame le Maire confirme qu'elle doit avoir lieu.

- Point sur les ZAENR (Zones d'accélération des énergies renouvelables)

Madame le Maire rappelle que ces zones sont définies par la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables. Il s'agit de faciliter et d'accompagner les démarches pour l'installation d'énergies renouvelables dans les zones qui seront proposées par les communes. Les règles applicables pour autoriser cette installation sont toujours les mêmes mais elles sont réduites en temps. Il sera toujours possible d'installer des énergies renouvelables en dehors des zones choisies mais elles ne bénéficieront pas des réductions de délais des procédures et des accompagnements.

Les objectifs recherchés sont une diminution de l'utilisation des énergies fossiles au profit des énergies renouvelables, un développement de l'indépendance énergétique française et européenne, un développement d'une production locale d'énergie (renouvelable) sur Touraine Val de l'Indre, enfin une amélioration de la maîtrise de la facture énergétique territoriale.

Pour ce faire, les communes sont invitées par l'Etat à proposer un zonage, qui sera en premier lieu évalué par un Comité régional de l'énergie. Cette étude sera remise au Préfet qui transmettra pour avis aux communes un projet d'arrêté avant son entrée en vigueur.

Madame le Maire explique que cette mise en œuvre a pris du retard. De nombreux facteurs sont à prendre en compte, tels libérer le foncier nécessaire ou renforcer la planification territoriale. Sur les 22 communes de la communauté de communes, 9 ont avancé sur le sujet et la synthèse est présentée.

Pour Villaines-Les-Rochers, les propositions suivantes peuvent être envisagées :

- Solaire :
 - Panneaux photovoltaïques et solaire thermique sur toit ou sous forme de panneaux regroupés : partout sur le village
 - Champ photovoltaïque : aucun lieu proposé car il n'y a pas de projet prédéterminé, ni de lieu potentiel
 - Agro-photovoltaïque : possible pour agriculteurs
- Géothermie : partout sur le village
- Bois énergie et biomasse : partout (un projet de réseau de chaleur était à l'étude dans le bourg)
- Méthanisation : aucun lieu proposé car il n'y a pas de projet identifié
- Hydroélectricité : pas concerné
- Eolien : pas d'éolien de grande taille sur le village mais possibilité d'éolien de petite production (éolienne individuelle)

Une information du public est à effectuer, en précisant bien que ces projets devront respecter les règles d'urbanisme en vigueur (PLU, secteur protégé monument historique, ...), à la suite de quoi le conseil municipal prendra une délibération.

- Monsieur Joël ROUILLE demande si la cotisation du jumelage avec la Belgique est réglée
- L'organisation du 8 mai est finalisée et le conseil municipal est invité.
- Les travaux d'enfouissement des réseaux électriques et d'éclairage public se poursuivent avec la rue de la galandière maintenant. La déviation a été installée ce matin. OMEXON étudiera le flux de camions pour déterminer si une déviation poids lourds pour la livraison des riverains, dont la Coopérative, est réellement indispensable. Les poids lourds passeront soit par les travaux quand il s'agit d'une desserte locale soit par la Croisette pour redescendre par la RD au niveau de la rue de l'église. Le fléchage est prévu.
- Madame le Maire donne lecture d'un courrier adressé par l'association Oh la Villaines ! qui remercie la municipalité pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle, ainsi que l'aide apportée notamment par les services techniques à l'organisation du festival.
- La prochaine séance du conseil municipal aura lieu le 27 mai.

En l'absence d'autres informations et questions, la séance est levée à 20h30.

A Villaines-les-Rochers, le 7 mai 2024

Le secrétaire de séance,

Le Maire,
Marie-Annette BERGEOT